



# ANALYSES DES BOITIERS ELECTRONIQUES DE VEHICULES

## PROCEDURES DE REALISATIONS D'EXPERTISES DE JUSTICE EN MATIERE CIVILE

## PROCEDURES DE REALISATIONS D'EXPERTISES DE JUSTICE EN MATIERE PENALE

Informations générales – Lundi 18 et Mardi 19 Mai 2020

### Objectifs - être capable :

- D'apprendre à gérer une mission de A à Z
- De connaître le respect du contradictoire
- De maîtriser la procédure de réalisation de l'expertise
- De répondre aux attentes des magistrats
- De gérer les difficultés
- D'utiliser les boîtiers électroniques comme preuves
- D'éviter les pièges
- D'organiser et rédiger les documents
- Acquérir des bonnes pratiques

### Pré-requis :

- Effectuer des expertises de justice
- Etre inscrit sur une liste de Cour d'Appel
- Pour les experts de justice en formation (sur dossier)

### Public concerné :

- Experts de justice adhérents à la CNEJA et à jour de leur cotisation
- Expert en automobile
- Professionnel de l'automobile

### Méthodes et moyens pédagogiques :

- Exposés théoriques et interactifs
- Logiciels d'animations sur écran
- Études de cas pratiques
- Débats et partages d'expériences
- Questionnaire d'évaluation
- Documentation stagiaire

### Animateurs :

- Marc PUECH, expert en automobile
- Philippe MALBETH, expert en automobile
- Arnaud JOUVET, expert en automobile

**Effectifs :** 20

**Durée :** 2 jours

**Lieu :** NOVOTEL CLERMONT FERRAND  
32/34 RUE GEORGES BESSE - LE BREZET  
63100 CLERMONT FERRAND  
Téléphone : 04 73 41 14 33

### Programme :

✚ **Lundi 18 Mai 2020 (10h00 – 12h30)**

#### ANALYSES DES BOITIERS ELECTRONIQUES DE VEHICULES

- Calculateur moteur
- Calculateur airbag – EDR
- Boîtier GPS
- Chronotachygraphe
- Autres boîtiers électroniques

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

✚ **Lundi 18 Mai 2020 (14h00 – 18h30)**

✚ **Mardi 19 Mai 2020 (08h00 – 12h30)**

#### PROCEDURES DE REALISATIONS D'EXPERTISES DE JUSTICE EN MATIERE CIVILE

- Réception et acceptation de la mission
- Début des opérations d'expertise
- Gestion et réalisation d'une réunion contradictoire
- Note(s) de synthèse
- Pré-rapport
- Dires et réponses aux dires
- Dépôt du rapport et demande de taxe

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

✚ **Mardi 19 Mai 2020 (13h30 – 16h00)**

#### PROCEDURES DE REALISATIONS D'EXPERTISES DE JUSTICE EN MATIERE PENALE

- Réception et acceptation de la mission
- Début des opérations d'expertise
- Gestion et réalisation d'une réunion (contradictoire)
- Dépôt du rapport

### Suivi et évaluation :

- La participation aux stages est validée par la signature des feuilles de présence
- Les résultats des les actions seront appréciés par les évaluations de fin de stage réalisées sur place
- Des attestations de formation seront remises à l'issue des formations

**Organisme de formation enregistré sous le N° 83 15 03144 15**

**Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat**

**AAE SAS est un organisme référencé sur DATADOCK, les financeurs peuvent inscrire AAE SAS dans leur catalogue de référence**



**AAE SAS pour le C.N.E.J.A.**  
5 rue Gutenberg 15000 AURILLAC  
Contact : Marc PUECH 06.71.27.21.95  
Courriel : puech-marc@wanadoo.fr  
SAS capital de 178 000 € - Siret 482 545 191 00025 - RCS Aurillac – APE 6621Z  
TVA intracommunautaire FR 19482545191